



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération CIAS 2022-25.

OBJET : ADMISSION DES NON-VALEURS

L'An deux mille vingt deux, le sept du mois de décembre à 10 h 30, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 11500 suite à la convocation faite le 30 novembre 2022 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Francis SAVY, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS, Jacques GALY. Alain CHANAUD, Isabelle SZYMANSKI,

Excusés : Marielle PASTOU, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE, Huguette DUBOIS, Vincent MAYNIE, Geneviève COMTE, Eric COUE, Mohammed EL HABCHI,

Secrétaire de séance : Ginette JAMMES

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Afin d'apurer les anciennes dettes de certains bénéficiaires décédés ou insolvable, le service de gestion comptable a listé ces sommes en non-valeurs pour un montant total de **996,48 €**.

Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
COMBES CHRISTIAN	19,4	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	17,46	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	0,6	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	0,8	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	13,58	Décédé et demande renseignement négative



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

COMBES CHRISTIAN	15,52	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	19,4	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	21,34	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	0,8	Décédé et demande renseignement négative
COMBES CHRISTIAN	15,52	Décédé et demande renseignement négative
DOUMERGUE YVONNE	22,51	Décédé et demande renseignement négative
DOUMERGUE Yvonne	22,51	Décédé et demande renseignement négative
DOUMERGUE YVONNE	22,51	Décédé et demande renseignement négative
FAURE DENISE .	16,95	RAR inférieur seuil poursuite
GUYON JULIETTE	15,88	Décédé et demande renseignement négative
GUYON JULIETTE	15,49	Décédé et demande renseignement négative
MELO YANNICK	42,46	Décédé et demande renseignement négative
MELO YANNICK	0,01	Décédé et demande renseignement négative
OURTAL RENE	15,52	RAR inférieur seuil poursuite
PARRA Francois	47,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	34,38	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	27,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	37,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	37,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	37,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	35,63	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	2,24	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	37,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	35	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	37,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	32,5	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	39,52	Surendettement et décision effacement de dette
PARRA Francois	35,63	Surendettement et décision effacement de dette



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

PARRAUD Angele	16,4	RAR inférieur seuil poursuite
ROBLES JOSEPH	119,72	Décédé et demande renseignement négative
RUFFIE MARIE MICHELE	10,5	RAR inférieur seuil poursuite
VILLEGAS Claude	20	Décédé et demande renseignement négative
VILLEGAS Claude	10	Décédé et demande renseignement négative
VILLEGAS Claude	20	Décédé et demande renseignement négative
VILLEGAS Claude	5	Décédé et demande renseignement négative
VILLEGAS Claude	5	Décédé et demande renseignement négative
TOTAL	996,48	

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De voter l'affectation des non-valeurs listées ci-dessus pour un montant total de 996,48 €
- D'inscrire cette somme au budget de la collectivité

Transmis au représentant de l'Etat,
le 13.12.2022
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 13.12.2022

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 07 Décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20221207-CIAS_2022_2